

Commune de VAUX-SUR-SOMME

1 rue du Calvaire
03 22 96 04 45
mairie.vaux-sur-somme@wanadoo.fr



Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-SOMME, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et est présidé par le Maire Philippe GOSSELIN.

ÉTAIENT PRÉSENT(e(s)) : Messieurs BEAUDHUIN Jean-François, MARQUANT Guy, MARTIN Philippe, MUCHA Jacques et Madame BRIANCHON Sylvie.

ABSENT(e(s)) ÉXCUSÉ(e(s)) : Monsieur DELAMARE Florent, Mesdames MEHAY Aline et PIQUET Mélanie.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUDHUIN Jean-François.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point l'ordre du jour :

- Devis pour rampe et chemin d'accès PMR de l'école jusqu'à la salle des fêtes (faisant office de cantine scolaire) et plan de financement.

Le Conseil donne son accord.

1. D23.2025 – Transfert du contrat de location n°18 Impasse du Canal :

Monsieur le Maire expose que les locataires actuels du terrain sis 18 Impasse du Canal, Monsieur et Madame GUI-CHARD souhaitent céder leur location de parcelle à une tierce personne. Ils présentent le dossier de Monsieur Paul TURNER. Après étude du dossier, le conseil :

- accepte ce transfert ;
- dit qu'un montant forfaitaire de 150€ sera facturé au repreneur (cf contrat de location en vigueur D21.2023) ;
- confie à Monsieur le Maire les formalités de signature d'un avenant de transfert de contrat de location.

6 votes POUR

2. D24.2025 – Demande de soutien financier aux évènements culturels du territoire du Val de Somme pour le FestiVaux 2025 :

Monsieur Marquant explique :

La CCVS propose désormais aux communes un soutien financier aux évènements culturels sur le territoire intercommunal. L'évènement musical FestiVaux aura lieu le 18 octobre de cette année dans la salle des fêtes de la commune.

Pour solliciter ce soutien, il convient de :

- remplir la fiche action et le budget prévisionnel ;
- prendre une délibération en conseil municipal validant la demande de soutien ;
- envoyer le courrier de sollicitation, la fiche action, le budget prévisionnel et la délibération à la CCVS.

Considérant l'intérêt culturel que représente le festival de musique FestiVaux pour la commune et celles alentour ;

Considérant un budget prévisionnel déficitaire à hauteur d'environ 4 000€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la demande de soutien financier aux évènements culturels du territoire du Val de Somme pour le FestiVaux 2025 ;

Charge M. Marquant 1^{er} adjoint des formalités liées à ce dossier.

6 votes POUR

3. D25.2025 – Devis pour rampe et chemin d'accès PMR de l'école jusqu'à la salle des fêtes (faisant office de cantine scolaire) et plan de financement :

Monsieur le Maire explique :

Les enfants doivent, chaque midi, pour se rendre à la cantine, traverser l'aire de jeux du village, ainsi que le parc. Ce cheminement n'étant pas conforme aux normes d'accessibilité PMR, il convient de procéder à la création d'un chemin adapté.

Deux entreprises ont été sollicitées pour un devis : la SARL FEUTREZ et l'EI DELAMARE.

Le devis HT de la SARL FEUTREZ (GRUNY 80700) s'élève à 10 167.31€.

Le devis HT de l'EI DELAMARE (VAUX-SUR-SOMME 80800) s'élève à 10 993.23€.

Après délibération, le conseil municipal, décide de retenir le devis de l'EI DELAMARE afin de soutenir une entreprise locale.

Pour cette opération, le plan de financement suivant est approuvé par le conseil municipal :

INTITULE DE L'OPERATION : Rampe d'accès et chemin PMR de l'école jusqu'à la salle des fêtes (faisant office de cantine scolaire).

MONTANT ESTIME DE L'OPERATION : 10 993.23€ HT (suivant devis de l'EI DELAMARE).

- Subvention sollicitée au titre du fonds de concours de la CCVS : 3 297.97€, soit 30% du montant HT du projet ;
- Subvention sollicitée au titre du fonds d'appui aux communes du Département : 4 397.30€, soit 40% du montant HT du projet ;
- Fonds propres : 3 297.96€, soit 30% du montant HT du projet.

6 votes POUR

4. Questions diverses :

- M. le Maire informe l'assemblée que le DASEN de la Somme, par courrier du 09 mai 2025, a informé le SISCO que la classe qui fermera à la rentrée serait celle de Hamelet. L'assemblée est également informée qu'un recours contentieux a été déposé devant le TA d'Amiens par le conseil du SISCO pour contester cette décision.
- Un point est fait sur le démontage des 4 cabanons Impasse du Canal (démontage prévu d'ici juillet 2025).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Séance du 26 mai 2025

Signature du Maire et du secrétaire de séance

Mr GOSSELIN Philippe, Maire	M. BEAUDHUIN J-François
	